

La région



Photographiez le travail avec l'Aract Aquitaine

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail lance son concours photo, « Le travail en images », ouvert à tous et doté de plusieurs prix. Les clichés doivent être déposés avant le 5 juin sur www.aract.fr.

Unis pour protéger la forêt

INCENDIES Les préfets de Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne ont signé un document afin d'harmoniser et simplifier la réglementation mais aussi prévenir le public

JEAN-MICHEL DESPLOS

jm.desplos@sudouest.fr

Le gigantesque feu qui a détruit 563 hectares de forêt en juillet 2015 à Saint-Jean-d'Ilac, aux portes de Bordeaux, aura été l'élément déclencheur pour Pierre Dartout, préfet de Gironde et de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

En parcourant les parcelles sinistrées, le représentant de l'État s'est notamment aperçu que bon nombre de particuliers, propriétaires en lisière de la forêt, ne débroussaient pas suffisamment leur terrain alors qu'ils sont tenus à le faire par la loi.

Fort de ce constat, le préfet a décidé de mettre en place une meilleure harmonisation et un nouveau règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies. Le massif des Landes de Gascogne avec 1 million d'hectares de forêt dans les départements de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne est un secteur classé à « haut risque » en période estivale.

Cinq niveaux de vigilance

« La probabilité d'incendies est aujourd'hui plus importante du fait du réchauffement climatique, de l'accroissement de la population et du développement des usages de la forêt », a indiqué Pierre Dartout en présence de Nathalie Marthien, préfet des Landes, et Patricia Willaert, préfet de Lot-et-Garonne. « Plus que jamais, nos trois départements doivent faire face aux mêmes enjeux et aux mêmes risques concernant les feux de forêt. »

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et justifient les mesures an-

noncées, hier. En 2015, 1181 feux ont détruit 1 577 hectares de forêt contre 769 feux et 1 185 hectares brûlés en 2014 sur l'ensemble du massif des Landes de Gascogne.

Le règlement unique a pour objectif de simplifier la présentation des arrêtés actuels afin de permettre une meilleure compréhension et sensibilisation des professionnels et du grand public.

« La probabilité d'incendies est aujourd'hui plus importante du fait du réchauffement climatique »

« Nous souhaitons développer une culture du risque et de la prévention en informant la population des comportements adaptés car la prévention est l'affaire de tous », a martelé Pierre Dartout.

Très concrètement, les principales mesures du nouveau règlement interdépartemental ont accru le niveau de vigilance. Il existe désormais cinq niveaux croissants allant du vert (le plus faible d'octobre à fin février) au noir (alerte exceptionnelle interdisant l'accès tout public à la forêt) en passant par le jaune (de mars à septembre où la prudence s'impose, l'orange (risque élevé avec interdiction des véhicules à moteur l'après-midi) et rouge (risque très élevé avec promenades à pied ou à vélo interdites).

« 86 % des feux de forêt sont d'origine humaine », a encore rappelé Pierre Dartout. Par conséquent, en



Les trois préfets ont présenté, hier, le nouveau règlement interdépartemental PHOTO PHILIPPE TARIS

période jaune, orange, rouge ou noire, il est interdit d'allumer un barbecue dans les espaces exposés des communes à dominante forestière.

La pratique du bivouac et du camping isolé est interdite dans les espaces exposés, sauf autorisation du propriétaire. En période orange et rouge, tous les travaux forestiers doivent être déclarés par les intervenants à la mairie de la commune où se situent les chantiers.

Des directives précises

« Nous attendions de telles mesures depuis longtemps, tout est enfin très clair, nous allons pouvoir communiquer dans les cam-

pins », se félicite Bruno Lafon, président régional de la DFCI (association de Défense des forêts contre l'incendie).

« C'est une excellente chose car ce règlement donne des directives très précises et apporte beaucoup plus de clarté pour les professionnels, les utilisateurs de la forêt et pour les propriétaires riverains », se réjouit à son tour le maire de Saint-Jean-d'Ilac, Hervé Seyve.

Avec des règlements de protection de la forêt différents datant de plus d'une dizaine d'années, les trois départements agissent maintenant à l'unisson.

« La continuité du massif est forte et nous nous devons d'avoir une réponse immédiate », souli-

gne Patricia Willaert pour le Lot-et-Garonne qui compte 35 communes forestières pour 159 en Gironde et 186 dans les Landes.

« Nous allons dès à présent nous mettre en relation avec les maires car la saison dangereuse commence dès le mois de mai », confie Nathalie Marthien.

Les directeurs des services départementaux d'incendie et de secours et l'ensemble des sapeurs-pompiers espèrent un été calme.

« Le risque est plus important aujourd'hui qu'il ne l'a été, avertit Pierre Dartout. L'année dernière, la Corrèze et la Sarthe ont connu des incendies ». C'est dire si la vigilance doit être accrue.